

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2022

Les procès-verbaux du conseil municipal du 27 janvier 2022 et du 5 avril 2022 sont adoptés à l'unanimité.

1) *Métropole – pôle ADS – convention 2022-2027*

Il s'agit de valider la convention entre la mairie et la métropole concernant l'instruction des autorisations des droits du sol (PC, DP, CU, PA).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la communauté urbaine et prévoit l'inscription des sommes prévisionnelles pour les ADS au BP 2022.

2) *Métropole – ENS ruisseau des Echets – convention de gestion 2022*

L'ENS du ruisseau des Echets est porté par la commune de Fontaines Saint-Martin qui est commune pilote. Cela signifie que les dépenses sont effectuées par notre commune et que nous nous occupons de demander le remboursement des dépenses à la Métropole

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention avec la Métropole pour la gestion du projet nature du Vallon du Ruisseau des Echets et le programme d'actions 2022 ainsi que son plan de financement et rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement.

3) *Métropole – ENS ruisseau du Ravin – convention de gestion 2022*

L'ENS du ruisseau du Ravin est porté par la commune de Fontaines sur Saône qui est commune pilote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'actions 2022 de l'ENS du ruisseau du Ravin et autorise Madame le Maire à signer la convention de gestion qui s'y rattache.

4) *Métropole – contrat métropolitain 2022-2024 – agence de l'eau*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la demande de subvention à l'agence de l'eau pour la « mise en valeur de sentiers thématiques du Vallon du ruisseau des Echets ».

Le montant des travaux est de 185 850 € HT et le montant de la subvention est de 55 755 €. Le montant restant rentre dans le cadre de la gestion du Vallon du ruisseau des Echets avec le financement remboursé par la métropole.

5) *Métropole – aide à l'investissement 2022 – demande de subvention – projet de reconstruction du groupe scolaire*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la demande de subvention à la métropole dans le cadre de l'aide à l'investissement 2022 pour le projet de reconstruction du groupe scolaire à hauteur de 1 000 000 € soit un financement à hauteur 11.48 % du projet.

Conseil municipal du 10 mai 2022

Mairie de Fontaines Saint-Martin

1, place Jean Moulin – 69270 Fontaines Saint-Martin – T. 04 72 42 91 91 - F. 04 72 42 91 90 – www.fontaines-saint-martin.fr

6) *Préfecture - DSIL 2022 – demande de subvention – projet de reconstruction du groupe scolaire*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la demande de subvention à la préfecture dans le cadre de la DSIL 2022 pour le projet de reconstruction du groupe scolaire à hauteur de 1 200 000 € soit un financement à hauteur 13.78 % du projet.

7) *Sigerly – convention d'adhésion au nouveau service : Conseil en Energie Partagé*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion de la commune à la nouvelle activité de « conseil en énergie partagé » (CEP) proposée par le Sigerly. Le choix de l'offre s'est porté sur le niveau 3 qui ne nécessite pas de versement de rémunération annuelle car les demandes seront validées sur devis.

8) *Modification nombre d'adjoints*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la suppression d'un poste d'adjoints. Le nombre d'adjoints passe donc de 6 à 5.

9) *Questions diverses*

a. Travaux

- le DAB est installé et son accès aux usagers est conditionnée à l'installation EDF. Il devrait être opérationnel courant juin
- impasse de la Ruelle et cour du bâtiment de la Sarra– les commandes sont passées afin d'éviter les hausses prévues sur les fournitures
- un portier a été installé devant l'entrée de la mairie afin que les habitants qui ont des RV avec les services administratifs ou les élus, en dehors de horaires d'ouverture, puissent contacter leurs interlocuteurs.

b. Festivités

Rappel des festivités à venir :

- 12 mai - réception des nouveaux arrivants
- 14 mai - soirée rock du sou des écoles
- 20 et 21 mai - théâtre MJC
- 22 mai - chasse au trésor organisé par le conseil municipal d'enfants
- 21 juin - fête de la musique

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est consultable en Mairie aux heures d'ouverture. Vu par Nous, Le Maire de la commune de Fontaines Saint-Martin, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Virginie POULAIN

